

Rapport du Président

Commission Permanente du vendredi 6 février 2009

Service instructeur Service Développement Culturel **N°** CP-2009-2-7-1

Service consulté

FONDS D'ACTION CULTURELLE SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT CULTUREL DES TERRITOIRES

CONTRAT CULTURE

Résumé : Il est proposé d'attribuer une subvention à la Communauté de Communes d'Illfurth qui bénéficie, en 2009, d'un contrat culture en cours de validité pour un montant de 34 000 €

Le Conseil Général a validé en 2003 une politique de soutien en faveur des collectivités (villes ou EPCI), en mettant en place un dispositif d'aide destiné à accompagner la dynamique culturelle des villes ou des EPCI, dans le cadre de partenariats négociés qui formalisent l'adéquation des initiatives locales et des orientations culturelles du Département.

En 2009, le Conseil Général est engagé dans le cadre d'une convention avec la Communauté de Communes d'Illfurth.

Le partenariat avec le Département est fondé sur le projet culturel de l'EPCI, caractérisé par une forte volonté de pérenniser et qualifier l'action culturelle déployée depuis de nombreuses années sur le territoire (notamment à travers le festival des Pots' Arts) et d'engager une dynamique à travers des actions nouvelles impliquant directement la population locale (publics scolaires, personnes âgées, amateurs, professionnels, associations...).

L'ambition de ce projet, à travers ses propositions culturelles, est d'ancrer un public sur un secteur situé entre l'agglomération mulhousienne qui propose une offre culturelle riche, et le Sundgau, peu pourvu.

En 2009, dernière année du contrat pluriannuel 2007-2009 qui fera l'objet d'une évaluation, l'aide départementale en faveur de la Communauté de Communes d'Illfurth est de **34 000 €.**

Il est précisé que ce contrat culture, à l'instar de tout dispositif partenarial, fait l'objet d'un comité de suivi annuel permettant l'information des partenaires quant aux actions réalisées et à venir, ainsi que leur financement dans le cadre des objectifs de la convention.

Les informations recueillies sont restituées en Commission Culture et en Commission Permanente au fur et à mesure de leur déroulement durant l'année.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer et attribuer la subvention prévue dans le contrat culture en cours de validité en 2009, soit **34 000 €** en faveur de la Communauté de Communes d'Illfurth.

Il est précisé que, le cas échéant, le crédit nécessaire sera prélevé sur la ligne budgétaire prévue au budget du Département, à savoir :

• Programme D023, opération 2009-D723-9999, imputation 65-311-65734-2367-371, concernant le Soutien au Développement Culturel des Territoires pour un montant total de 34 000 €.

Charles BUTTNER